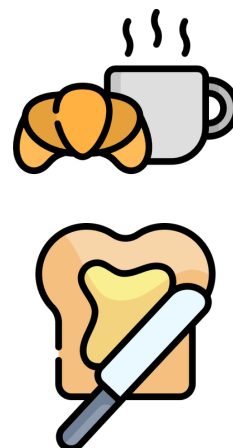
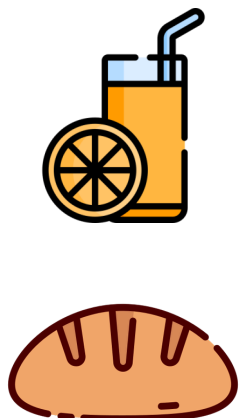


Journée Nationale de la Trisomie 21
DIMANCHE 15 NOVEMBRE 2026



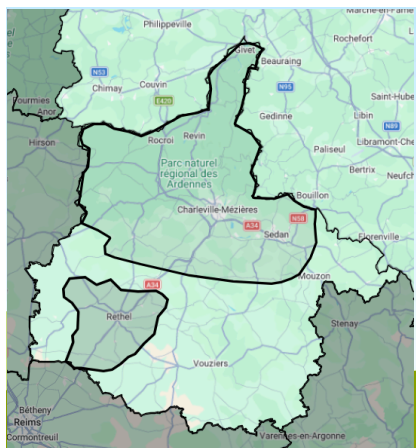
***FAITES-VOUS LIVRER VOTRE
PETIT DEJEUNER***

Livraisons de 08h à 10h.
Commandez vite !
4000 petits déjeuners livrés.

ADULTE
7 €

ENFANT
5 €

Opération proposée par



Mot de la Présidente:

L'Opération Petits Déjeuners est un moment de partage et d'échange attendu par tous.
Néanmoins, nous ne livrons pas sur la totalité du département: consultez la carte, pour vérifier si votre commune sera desservie.
Comptant sur votre compréhension et votre fidèle soutien !

Nous livrons les codes postaux se terminant par : 000, 090, 120, 140, 150, 160, 170, 200, 230, 260, 290, 300, 320, 330, 350, 360, 380, 410, 430, 440, 450, 460, 500, 600, 700, 800.

Dans le cadre de la Journée Nationale de la Trisomie,
TéCap21 Ardennes vous livre votre petit déjeuner complet à domicile :
commencez la journée avec thé, café ou chocolat pour les enfants,
le tout accompagné de viennoiseries, laitages, jus de fruits et autres surprises.

Commander, c'est facile !



PAR INTERNET : rapide et pratique !

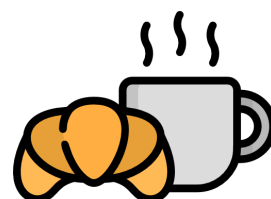
Paiement en ligne par carte bancaire via helloasso,
grâce au QR Code.

PAR COURRIER : en renvoyant le bon de commande ci-dessous
accompagné de votre règlement **avant le 28 octobre 2026.**

[www.helloasso.com/
associations/tecap21-
ardennes](http://www.helloasso.com/associations/tecap21-ardennes)



25 rue Jean de la Fontaine
08000 Charleville-Mézières
06 67 86 85 81



BON DE COMMANDE

Adresse de livraison:

(si elle est différente de l'adresse imprimée, si des corrections sont nécessaires ou s'il s'agit de votre 1ère commande)

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse précise : _____
Code Postal : _____ Ville : _____
Téléphone fixe : _____ Mobile : _____
Mail : _____

En indiquant votre mail ci-dessus, vous recevrez votre bon de commande directement par mail dès l'année prochaine.

Petits déjeuners :

Adulte : x 7€ = ... €
Enfant : x 5€ = ... €
Don : = ... €
Total : = ... €

Créneau horaire de livraison :

(dans la mesure du possible)

- ☐ 8h00 / 9h00
☐ 9h00 / 10h00

Règlement par chèque à l'ordre
de TéCap 21 Ardennes